Accusé de réception en préfecture
056-285600474-20220504-DEP2022-403-AR
Date de télétransmission : 06/05/2022
Date de réception préfecture : 06/05/2022

SDIS 56
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE & DE SECOURS

DEP 2022/403

AFFICHÉ
le 09 MAI 2022

ARRETÉ

portant délégation de signature au sein du Pôle des Territoires

LE PRESIDENT du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

VU *le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1424-30 et L. 1424-33,*

VU *la délibération du conseil départemental du Morbihan relative à l'élection de M. David LAPPARTIENT en qualité de président du conseil départemental du Morbihan du 1er juillet 2021,*

VU *la délibération du conseil départemental du Morbihan en date du 16 juillet 2021 procédant à l'élection des représentants du département au conseil d'administration du SDIS du Morbihan,*

VU *l'arrêté en date du 16 juillet 2021 du président du conseil départemental portant désignation de M. Gwenn LE NAY en qualité de président du conseil d'administration du SDIS du Morbihan,*

VU *la délibération du conseil d'administration du SDIS du Morbihan n°2021/R02 du 8 décembre 2021 portant information relative au règlement de la commande publique au sein du SDIS 56,*

VU *l'organigramme du SDIS du Morbihan en vigueur,*

VU *l'arrêté de la première vice-présidente du conseil d'administration du SDIS du 5 mai 2021 portant affectation et attribution de fonctions à M. Christophe GUEGAN en qualité de chef du pôle prospective et territoires,*

VU *l'arrêté de la première vice-présidente du conseil d'administration du SDIS du 19 janvier 2022 portant affectation et attribution de fonctions à M. Eric SZYMCZAK en qualité d'adjoint au chef du pôle prospective et territoires et chef de groupement organisation et méthodes,*

VU *l'arrêté de la première vice-présidente du conseil d'administration du SDIS du 1er octobre 2020 portant affectation et attribution de fonctions à M. Philippe JOUBAUD en qualité de responsable de la compagnie d'appui et de soutien de Pontivy,*

VU *l'arrêté de la première vice-présidente du conseil d'administration du SDIS du 28 février 2022 portant affectation et attribution de fonctions à M. Patrick BONNEAU, en qualité de responsable de la compagnie d'appui et de soutien de Vannes,*

VU *l'arrêté du président du conseil d'administration du SDIS du 2 novembre 2021 portant affectation et attribution de fonctions à M. Gilles GUENEY, en qualité de responsable de la compagnie d'appui et de soutien de Lorient,*

VU *les arrêtés de nomination des chefs centres d'incendie et de secours mixtes et de leurs adjoints professionnels, ainsi que des chefs de centre d'incendie et de secours volontaires,*

CONSIDERANT *que l'organisation fonctionnelle du SDIS du Morbihan impose un dispositif de délégation de signature afin d'assurer un meilleur fonctionnement du service public et sa continuité,*

CONSIDERANT *que l'ensemble des actes et correspondances relevant du domaine opérationnel du SDIS du Morbihan fait l'objet d'un arrêté de délégation de signature spécifique du préfet du Morbihan,*

SUR PROPOSITION *du directeur départemental des services d'incendie et de secours,*

ARRÊTE :

Article 1er : Délégation de signature est accordée au lieutenant-colonel Christophe GUEGAN, chef de pôle prospective et territoires, à l'effet de signer tous les actes et correspondances, dans la limite de ses attributions, au nom et pour le compte du président du conseil d'administration du SDIS :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 15 000 € HT,
- les ordres de missions temporaires sur le territoire départemental des agents relevant du pôle prospective et territoires,
- après information du service administration générale et juridique, les dépôts de plainte auprès des commissariats, des gendarmeries et du Procureur de la République, ainsi que les constitutions de partie civile au nom de l'établissement,
- les documents correspondant à la conduite des entretiens disciplinaires,
- tous les actes et correspondances concernant la gestion des unités territoriales de l'établissement, notamment les centres d'incendie et de secours mixtes et volontaires, les arrondissements et les compagnies, ainsi que la gestion du développement du volontariat, à l'exception des correspondances adressées aux élus et chefs de service d'autres administrations ayant un impact sur l'organisation, le fonctionnement, les personnels et les moyens du service départemental d'incendie et de secours.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement du lieutenant-colonel Christophe GUEGAN, chef de pôle prospective et territoires, la délégation de signature accordée à l'article 1er est également donnée au lieutenant-colonel Eric SZYMCZAK, adjoint au chef du pôle prospective et territoires et chef de groupement organisation et méthodes, dans la limite des attributions précitées.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement du lieutenant-colonel Christophe GUEGAN, chef de pôle des territoires, ainsi que du lieutenant-colonel Eric SZYMCZAK, adjoint au chef du pôle prospective et territoires et chef de groupement organisation et méthodes, délégation de signature est accordée aux responsables de compagine, le capitaine Philippe JOUBAUD, le capitaine Gilles GUENEY et le lieutenant Patrick BONNEAU, à l'effet de signer tous les actes et correspondances, dans la limite de leurs attributions, au nom et pour le compte du président du conseil d'administration du SDIS :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 2 000 € HT,
- les ordres de missions temporaires sur le territoire départemental des agents relevant du périmètre des compagnies respectives,
- après information du service administration générale et juridique, les dépôts de plainte auprès des commissariats, des gendarmeries et du Procureur de la République, ainsi que les constitutions de partie civile au nom de l'établissement,
- les documents correspondant à la conduite des entretiens disciplinaires,
- tous les actes et correspondances concernant la gestion des centres d'incendies et de secours volontaires, à l'exception des correspondances adressées aux élus et chefs de service d'autres administrations ayant un impact sur l'organisation, le fonctionnement, les personnels et les moyens du service départemental d'incendie et de secours.

Article 4 : Délégation de signature est accordée aux chefs des centres d'incendie et de secours mixtes et à leurs adjoints sapeurs-pompiers professionnels, à l'effet de signer tous les actes et correspondances, dans la limite de leurs attributions, au nom et pour le compte du président du conseil d'administration du SDIS :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 1 000 € HT,
- les notes techniques et les consignes en application des notes et règlements départementaux,
- après information du service administration générale et juridique, les dépôts de plainte auprès des commissariats, des gendarmeries et du Procureur de la République, ainsi que les constitutions de partie civile au nom de l'établissement,
- après information du service administration générale et juridique, de rédiger et signer les constats de sinistres concernant les dégâts des eaux, ainsi que les documents dans le cadre d'une expertise pour sinistre,
- la conduite des entretiens disciplinaires en présence, le cas échéant, du responsable du pôle des territoires ou du responsable compagnie,
- les correspondances liées à l'activité du centre à l'exception des correspondances adressées aux élus et chefs de service d'autres administrations ayant un impact sur l'organisation, le

fonctionnement, les personnels et les moyens du service départemental d'incendie et de secours.

Les personnels visés par cette délégation sont mentionnés en annexe n°1.

Article 5 : Délégation de signature est accordée aux chefs des centres d'incendie et de secours volontaires, à l'effet de signer tous les actes et correspondances, dans la limite de leurs attributions, au nom et pour le compte du président du conseil d'administration du SDIS :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 1 000 € HT,
- les notes techniques et les consignes en application des notes et règlements départementaux,
- après information du service administration générale et juridique, les dépôts de plainte au nom et pour le compte du SDIS du Morbihan pour les affaires de vol et de dégradations au sein des CIS,
- après information du service administration générale et juridique, de rédiger et signer les constats de sinistres concernant les dégâts des eaux,
- les correspondances liées à l'activité du centre à l'exception des correspondances adressées aux élus et chefs de service d'autres administrations ayant un impact sur l'organisation, le fonctionnement, les personnels et les moyens du service départemental d'incendie et de secours.

Les personnels visés par cette délégation sont mentionnées en annexe n°2.

Article 6 : L'arrêté portant délégation de signature au sein du Pôle des Territoires en date du 29 juillet 2021 est abrogé.

Article 7 : Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adéquates.

Article 8 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au préfet du Morbihan et publié au recueil des actes administratifs du SDIS du Morbihan.

Vannes, le 4 mai 2022
Le Président du Conseil d'administration,

Gwenn LE NAY

ANNEXE 1 : Chefs des centres mixtes (SPP et adjoints SPP)

	Nom	Prenom	CIS	Fonction
1	DESCHAMPS	Julien	CIS AURAY	Chef de CIS
2	PELE	Christian	CIS AURAY	Adjoint au chef de centre
3	PEDRON	Jean-marc	CIS CARNAC	Chef de CIS
4	POISVERT	Franck	CIS HENNEBONT	Chef de CIS
5	TREHIN	Yannick	CIS HENNEBONT	Adjoint au chef de centre
6	THEBAULT	Damien	CIS LORIENT	Chef de CIS
7	BASSELIN	Thomas	CIS LORIENT	Adjoint au chef de centre
8	LUTZENBERGER	Claire	CIS PLOEMEUR	Chef de CIS
9	GUERIN	Sébastien	CIS PLOEMEUR	Adjoint au Chef de CIS
10	POUPARD	Eric	CIS PLOERMEL	Chef de CIS
11	ROBERT	Yannick	CIS PONTIVY	Chef de CIS
12	LE GALLIC	Gwénaël	CIS PONTIVY	Adjoint au Chef de CIS
13	BAGOT	Nicolas	CIS QUIBERON	Chef de CIS
14	GOULARD	Youenn	CIS QUIBERON	Adjoint au chef de centre
15	DECOMBES	David	CIS VANNES	Chef de CIS
16	SYS	Jérémie	CIS VANNES	Adjoint au chef de centre

ANNEXE 2 : chefs des centres volontaires

	Nom	Prenom	Grade	CIS	Fonction
1	COUEDEL	Daniel	Capitaine SPV	CIS ARZON	Chef de centre SPV
2	TONNEL	Fabrice	Capitaine SPV	CIS BELLE ILE EN MER	Chef de centre SPV
3	LE MIGNANT	Stéphane	Capitaine SPV	CIS BELZ	Chef de centre SPV
4	BONNO	Stéphane	Adjudant Chef SPV	CIS BIEUZY LES EAUX	Chef de centre SPV
5	ROMIEUX	Estelle	Lieutenant SPV	CIS BUBRY	Chef de centre SPV
6	PELARD	Arnaud	Lieutenant SPV	CIS CAMPENEAC	Chef de centre SPV
7	LE CORNEC	Joël	Lieutenant SPV	CIS CLEGUEREC	Chef de centre SPV
8	LECOMTE	Sébastien	Lieutenant SPV	CIS ELVEN	Chef de centre SPV
9	RIVOAL	Jérôme	Lieutenant SPV	CIS GOURIN	Chef de centre SPV
10	ANDRE	Frédéric	Lieutenant SPV	CIS GRAND CHAMP	Chef de centre SPV
11	BIHAN	Maxime	Lieutenant SPV	CIS GROIX	Chef de centre SPV
12	LE CUNFF	Mickaël	Lieutenant SPV	CIS GUEMENE SUR SCORFF	Chef de centre SPV
13	METAYER	Christian	Adjudant Chef SPV	CIS GUER	Chef de centre SPV
14	CAMPEL	Vincent	Lieutenant SPV	CIS GUERN	Chef de centre SPV
15	MEILLOUR	Yoann	Lieutenant SPV	CIS GUIDEL	Chef de centre SPV
16	CONAN	Frédéric	Lieutenant SPV	CIS GUISCRIFF	Chef de centre SPV
17	KERGAL	Samuel	Adjudant Chef SPV	CIS HOEDIC	Chef de centre SPV
18	LE GURUN	Anne	Sergent Chef SPV	CIS HOUAT	Chef de centre SPV
19	BRIEL	Samuel	Sergent SPV	CIS ILE AUX MOINES	Chef de centre SPV
20	ROSE	Eric	Caporal Chef SPV	CIS ILE D'ARZ	Chef de centre SPV
21	FORTUNE	Fabrice	Lieutenant SPV	CIS INGUINIEL	Chef de centre SPV
22	NAYL	Fabrice	Lieutenant SPV	CIS JOSSELIN	Chef de centre SPV
23	GUILLORY	Jean-Pierre	Lieutenant SPV	CIS KERFOURN	Chef de centre SPV
24	DAVALO	Bruno	Lieutenant SPV	CIS LA GACILLY	Chef de centre SPV
25	RAVACHE	Patrice	Capitaine SPV	CIS LA ROCHE BERNARD	Chef de centre SPV
26	MENIER	Nicolas	Lieutenant SPV	CIS LA TRINITE PORHOET	Chef de centre SPV
27	CAMENEN	Richard	Lieutenant SPV	CIS LANGUIDIC	Chef de centre SPV
28	LE GUYADER	Emmanuel	Lieutenant SPV	CIS LE FAOUET	Chef de centre SPV
29	GRANDIN	Yann	Lieutenant SPV	CIS LOCMINE	Chef de centre SPV
30	PELLERIN	David	Lieutenant SPV	CIS MALESTROIT	Chef de centre SPV
31	DANO	Yves	Capitaine SPV	CIS MAURON	Chef de centre SPV
32	GUYOMARD	Jérôme	Lieutenant SPV	CIS MELRAND	Chef de centre SPV
33	CHAUMORCEL	Dominique	Lieutenant SPV	CIS MENEAC	Chef de centre SPV
34	RIVAL	Anthony	Lieutenant SPV	CIS MOLAC	Chef de centre SPV
35	PAUL	Noël	Capitaine SPV	CIS MUZILLAC	Chef de centre SPV
36	HARNOIS	Michel	Lieutenant SPV	CIS NOYAL PONTIVY	Chef de centre SPV
37	ROBERT	Franck	Lieutenant SPV	CIS PEAULE	Chef de centre SPV
38	CRUSSON	Jean-claude	Capitaine SPV	CIS PENESTIN	Chef de centre SPV
39	LE TALOUR	Philippe	Capitaine SPV	CIS PLESCOP	Chef de centre SPV
40	RIO	Alain	Lieutenant SPV	CIS PLOERDUT	Chef de centre SPV
41	LE TOQUIN	Marc	Adjudant Chef SPV	CIS PLOEREN	Chef de centre SPV
42	PHILIPPE	Yves	Capitaine SPV	CIS PLOUAY	Chef de centre SPV
43	PRONO	Didier	Capitaine SPV	CIS PLOUHINEC	Chef de centre SPV
44	PERRET	Gaël	Adjudant Chef SPV	CIS PLOURAY	Chef de centre SPV
45	MERLET	Olivier	Lieutenant SPV	CIS PLUMELEC	Chef de centre SPV
46	EVANO	Laurent	Lieutenant SPV	CIS PLUMELIAU	Chef de centre SPV
47	ALLANO	Michel	Lieutenant SPV	CIS PLUVIGNER	Chef de centre SPV
48	CORLAY	David	Lieutenant SPV	CIS PORT LOUIS	Chef de centre SPV
49	LUCAS	Pascal	Capitaine SPV	CIS QUESTEMBERT	Chef de centre SPV
50	FANEN	Stéphane	Lieutenant SPV	CIS REGUINY	Chef de centre SPV
51	MAGNEN	Claude	Capitaine SPV	CIS ROCHEFORT EN TERRE	Chef de centre SPV
52	LE GOUGE	Didier	Capitaine SPV	CIS ROHAN	Chef de centre SPV
53	ROUILLE	Denis	Capitaine SPV	CIS SARZEAU	Chef de centre SPV
54	TATIBOUET	Stéphane	Lieutenant SPV	CIS ST JEAN BREVELAY	Chef de centre SPV
55	LE VAILLANT	Erwan	Lieutenant SPV	CIS SURZUR	Chef de centre SPV